



conflit prêts - bourses 1978

**PROTOCOLE DE RENTREE ADOPTE DANS L'ASSEMBLEE GENERALE  
DES ETUDIANTS DU CEGEP SAINT-LAURENT LE 6 DECEMBRE 1978**

ATTENDU Notre volonté de compléter et de valider la session Automne 1978.

Attendu qu'il n'appartient qu'aux étudiants et aux professeurs de déterminer le type d'évaluation et d'apprentissage qu'ils veulent se donner;

Attendu qu'il est possible de modifier les ententes intervenues entre les étudiants et les professeurs sur la forme d'un cours, le contenu, la méthode pédagogique et l'évaluation;

Attendu que la pédagogie a d'autres voies que le cadre du groupe/cours/professeur;

- 1- L'A.E.C.S.L. refuse toute forme de prolongation de session en termes d'heures/cours et veut que la session d'hiver 1979 se tienne comme prévu du 15 janvier au 9 mai 1979.
- 2- L'association étudiante veut négocier une entente en ce sens avec les syndicats locaux;
- 3- L'Association étudiante veut négocier avec chaque département des principes de récupération suivants:
  - a): Une extension d'un mois de la date de remise des travaux (15 janvier 1978)
  - b): Que tout examen prévu dans l'entente de plan de cours intervenu entre les étudiants et les professeurs dans les premières semaines de cours, soit transformée en examen à faire chez soi ou en travail couvrant la matière de l'examen.
  - c): Que tout travail déjà amorcé qui complète l'entente intervenue entre les étudiants et les professeurs dans les premières semaines de cours soient les seuls exigés.
  - d): Advenant qu'aucun travail complétant la matière et l'évaluation n'ait été amorcé depuis les début des conflits entre l'Association étudiante et l'administration du Collège; le syndicat des professeurs et l'administration du Collège; l'Association étudiante, les étudiants du Québec, et l'administration du Collège et le Gouvernement du Québec, les modalités d'évaluation (type de travail et modalités) soient déterminées au cours d'une rencontre groupe-cours professeurs.
  - e): Qu'à moins d'une prescription d'une corporation professionnelle régissant le nombre d'heures de stages devant être effectués, l'évaluation des stages soient faits sur les stages faits entre le début de la session et le 15 décembre 1978.
  - f): Qu'au maximum un laboratoire supplémentaire soit repris, le rapport de laboratoire étant régis par le premier article de la proposition.
- 4- L'A.E.C.S.L. veut négocier avec l'administration du collège des principes de récupération suivants:
  - a): Extension de la date de remise de la note d'un mois.
  - b): ouverture de la bibliothèque
  - c): Reconnaissance des ententes entre les divers départements et l'association
  - d): Reconnaissance pour fins d'obtention de D.E.C. de l'évaluation des étudiants faite suite à ces ententes.
  - e): Que jeudi et vendredi les 7 et 8 décembre 1978 soient reconnus comme journées de rattrapage

**625 boul. STE-CROIX  
MTL 379 747-6521**